

M. Gambetta y prendra la parole. On suppose que les sentiments d'approbation ou de désapprobation exprimés par l'Assemblée, établiront si le courant populaire est favorable aux candidatures purément républicaines ou aux candidatures mélangées et socialistes.

Le criterium nous paraît suspect, étant donné le nombre d'amis que l'orateur ne manquera pas de retenir.

Le Journal des Débats, tout piteux de son échec d'hier, se soulève plus mot de ses candidats, et de la réunion où ils ont été si cruellement bafoués.

M. Thiers avait cru devoir se présenter à la réunion à côté de M. Victor Hugo. Ces deux hommes, comme Lamennais, achèvent honteusement leur existence dans les bas-fonds de la démagogie.

Il paraît que l'ex-président a été très-peu flatté de cette association de popularité.

En fait, cette réunion a été un fiasco pour lui, puisqu'on n'a pu s'entendre sur les candidatures qu'il avait inspirées et qu'il a fallu renvoyer à mercredi pour prendre une résolution.

DE SAINT-CÉRON.

### Le bilan militaire de l'année 1875

La République française, que nous avonbien rarement l'occasion de citer, public, sous le titre ci-dessus, un article fort intéressant :

L'année 1875 aurait pu être une année mémorable dans l'histoire de la France. Elle n'aura été qu'une année incomplète. Seule, la loi des cadres aura été votée le 13 mars dernier, et, depuis lors, à part quelques votes de crédit supplémentaire et quelques discussions sans importance sur des modifications à la loi du 13 mars, rien n'est venu faire ressortir cette vitalité pourtant si nécessaire.

De la loi d'administration, sur l'avancement, d'état-major, des réquisitions, etc., rien n'a été dit. Il faudra donc une autre année encore pour obtenir un résultat favorable.

Mais est-ce à dire que l'année ait été inféconde au point de vue militaire général? Tout au contraire. Et, comme l'a dit le correspondant d'une revue autorisée :

Cette fin d'année est importante, sous qu'importe, mais par suite des grandes questions militaires qui tendent à se résoudre en dehors de la France : l'achèvement de l'organisation militaire allemande, l'installation de l'armée à l'instinct de guerre, l'extension des puissances du Nord par rapport à la question d'Orient, enfin, le changement probable de la carte de l'Europe.

Tels sont les grands événements qui viennent de se passer dans la douzième et dernière mois de l'année 1875.

Avec la fin de l'année 1875 et à la date qu'elle avait fixée, l'Allemagne a achevé son œuvre de réorganisation militaire. Ses fortifications sont prêtes; son matériel de guerre est doublé; ses garnisons et le personnel qui leur est nécessaire sont organisés; l'ancien fusil a disparu pour faire place au fusil perfectionné de Mauser; le matériel d'artillerie est achevé, et son prochain emploi sera réglé; les projets de fortifications sont acceptés; enfin, une nouvelle division de cavalerie doit être constituée en Alsace, pour faire face à celle de France qui existe à l'ouest et se jeter immédiatement sur le territoire français en cas d'invasion.

Tout, en un mot, est prêt à être mis en mouvement dans cet ensemble gigantesque de forces, si bien dans les mains de l'état-major allemand.

C'est précisément à l'heure où s'achève cette transformation de l'armée allemande que s'est produite l'immixtion prépondérante de l'Angleterre dans les affaires de l'Égypte, en attendant sa prise en possession de la clé des Indes : l'isthme de Suez. Ce point de passage est, en effet, devenu, avec le massif du Saint-Gothard et le défilé de Cerny, un des nœuds stratégiques du monde, en attendant que Constantinople et la ligne du Danube en deviennent les coordonnées.

L'isthme de Suez et l'Égypte commandent le chemin des Indes comme les massifs du Saint-Gothard et du Simplon tiennent les vallées du Rhin, du Danube, du Rhin et du Rhône, et cela sur le chemin de cette grande artère commerciale de Londres à Suez et à Aden.

Calais devient la tête du pont de ce vaste réseau d'intérêts commerciaux et, par suite, le point de départ du commerce anglais et européen.

Dans une telle situation, c'est à la France, qui sort de trait d'union entre ces pôles des intérêts de l'Angleterre et des Indes, à faciliter les communications, en faisant de Calais une ville de guerre de premier ordre, en réunissant Calais et Saint-Pierre-lez-Calais, en jetant à bas les vieilles fortifications encore existantes, en pressant les travaux du projet du tunnel sous-marin, et en améliorant son tracé.

— Ah! continua-t-il avec une chaleur sincère, si c'est de la folie, pardonnez-là à un cœur qui a beaucoup souffert pour vous. Si c'est du bonheur, ne me le reprochez pas.

Judith arrêta sur le jeune substitut ses yeux de pervénche qui avaient repris toute leur limpidité froide.

Après la proclamation de ces cinq noms, M. Beaucarne-Leroux a déclaré qu'il faisait toutes ses réserves, et ne promettait pas de soutenir cette liste.

Il a lieu de faire observer ici que tous les membres composant la réunion avaient pris l'engagement de soutenir la liste qui serait formée ultérieurement.

Tel est, Monsieur le Délégué sénatorial, le mode suivi pour la formation de la liste qui vous est aujourd'hui proposée, et il est possible à vos représentants légaux d'y apporter plus de soin et de circonspection?

Nous pouvons ajouter que nos choix sont tombés sur des hommes fermes, modérés, qui, tous, placent l'intérêt du pays au-dessus des questions de parti, et sont résolus à donner au gouvernement du maréchal de Mac-Mahon le plus énergique appui, ainsi qu'à tous nos intérêts moraux et religieux, ils sont tous partisans de la paix au dehors et de l'ordre, si nécessaires à la prospérité de l'agriculture, du commerce et de l'industrie.

Lille, le 24 janvier 1876.

A Monsieur le Rédacteur du Journal de Roubaix.

Monsieur le Rédacteur, Veuillez, je vous prie, insérer dans le plus prochain numéro de votre journal la lettre suivante, en réponse à la circulaire du Comité électoral de l'Union conservatrice de Lille :

Je reçois à l'instant le procès-verbal de la séance du Comité électoral de l'Union conservatrice pour les élections sénatoriales, adressé à tous les délégués du département.

Il importe de faire observer d'abord que ce procès-verbal ne reproduit pas, et pour cause, les observations présentées par Messieurs Laurent et Baucarne-Leroux, insistant sur ce point capital que les délégués n'ayant pas été consultés, comme il avait été convenu dans la première réunion, aucune liste ne devait être arrêtée sans avoir pris leur avis.

Ces justes observations n'ayant pu précéder au vote, et non après, comme le dit le procès-verbal, que M. Baucarne-Leroux, protestant contre l'inexécution du programme précédemment arrêté, a déclaré faire ses réserves et reprendre sa liberté d'action.

En conséquence, je repousse absolument la prétention invoquée dans le procès-verbal qui tendrait à faire croire que je me suis lié par des engagements. J'affirme que c'est là une alléguation inexacte contre laquelle je proteste énergiquement.

Veillez agréer, Monsieur le Rédacteur, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

BAUCARNE-LEROUX, député.  
Croix, 25 janvier 1876.

Nous lisons dans le Propagateur : « Nous avons dit que l'Echo du Nord annonçait hier « d'une manière positive » que la candidature de M. Kuhlmann serait proposée à la réunion de l'après-midi, au nom d'un certain nombre de délégués manufacturiers.

Les lettres d'invitation adressées aux 128 délégués municipaux de l'arrondissement de Lille étaient signées, on se le rappelle, par MM. Bonduelle, de Bousbecques; Céli. Droulers, de Wasquehal; V. Lefebvre, de Lezennes; et MM. A. Marchand, de Faches; Gustave Descat, de Fiers, appartenant tous deux au parti républicain.

« Ayant pris nos informations à bonne source, nous pouvons ajouter que dix-neuf délégués seulement assistaient à la réunion. Elle s'est tenue dans un café aux environs de la Mairie, le propriétaire du café indiqué d'abord ayant déclaré hier matin, dans son entière liberté, qu'il ne voulait plus donner la salle où l'on devait se réunir.

« Le président a exposé, sans contradiction, qu'il ne s'agissait pas de combattre les quatre premières candidatures adoptées par l'Union conservatrice : celle de MM. de Stapiande, Maurice, Mailliet, pour les autres arrondissements de Lille, celle de M. Brame; — que la réunion était seulement priée de désigner le second candidat.

« Le nom de M. Kuhlmann n'a été prononcé par personne. La réunion n'a abouti à aucune résolution. L'Assemblée, consultée pour savoir s'il y avait lieu de passer à 14 voix, s'est prononcée contre par 14 voix.

« Comme Judith atteignait la maison, Hortense en sortait en appelant Bébé. Ce qu'elle vit de la rendit muette de saisissement.

« Rien n'est donc changé dans la situation, et il paraît qu'elle restera ce qu'elle est.

« Nous avons annoncé hier la modification introduite la veille dans la liste des candidats du parti républicain : le remplacement de M. Soins par M. Casimir Fournier, ancien directeur général des affaires d'Algérie au ministère de l'Intérieur.

« Les renseignements qui nous parviennent de divers points du département, nous donnent l'explication de cette tardive substitution.

« La composition primitive de la liste n'avait trouvé, paraît-il, que médiocre sympathie, même parmi les délégués appartenant à l'opinion républicaine. On lui reprochait, non sans quelque raison, d'être trop exclusivement lilloise.

« En effet, le reste du département n'y était représenté que par M. Lebleu, qui est de Dunkerque.

« La substitution, à M. Soins, de M. Casimir Fournier, donne-t-elle, à ce sentiment fort légitime, une satisfaction suffisante?

« Nous avons quelques raisons d'en douter, et de croire qu'elle excitera, notamment dans l'arrondissement d'Avènes, en vue duquel elle paraît avoir été spécialement faite, plus d'étonnement que de sympathie.

« M. Fournier ne jouit, en effet, même dans cet arrondissement, que d'une notoriété fort restreinte. Il n'y exerce aucune influence; ses intérêts lui sont aussi étrangers, pour le moins, que ceux de l'Algérie, qu'il a été momentanément chargé d'administrer sous le ministère de M. Picard.

« Bien qu'originaire du canton de Maubeuge, M. Fournier a depuis longtemps quitté le pays, et n'y a conservé qu'un petit nombre de relations. Il est absolument inconnu de la presque totalité des délégués, et n'a d'ailleurs de commun que le nom avec M. G. Fournier, ancien sous-préfet d'Avènes, avec lequel quelques-uns d'entre eux seraient peut-être tentés de le confondre.

« Avocat à la Cour de cassation avant le 4 septembre, il a, depuis cette époque, occupé pendant quelques mois le poste de directeur des affaires civiles de l'Algérie.

« Il a pu, à ce titre, rendre à ses amis politiques quelques services, ou se faire dans quelques circonstances, vis-à-vis de quelques fonctionnaires, l'instrument de leurs rancunes politiques. Ce ne sont pas là des titres suffisants aux suffrages des délégués, et l'addition sur la liste républicaine, du nom de M. Fournier, due sans doute à l'influence de l'ex-honorable M. de Marcère, n'aura nullement le résultat qu'on en attend, même en ce qui concerne l'arrondissement d'Avènes, auquel elle paraît plus particulièrement s'adresser. Des renseignements puisés à bonne source nous permettent de l'affirmer.

M. Louis Legrand, avocat à Valenciennes, conseiller général, et, dit-on, candidat à la députation, a cru devoir envoyer ses témoins au rédacteur en chef de l'Echo de la frontière, M. Louis Legrand, irrité par un article publié dans ce journal, demandait des excuses ou une réparation par les armes. Dans un article qu'il intitule « la candidature à main armée », le directeur du journal valenciennois répond que la vie privée doit toujours et quand même, rester murée, la vie publique de l'homme politique appartient à tous. Il déclare donc n'avoir aucune excuse à faire agréer, ni aucune réparation à accorder.

Par arrêtés du ministre des finances en date du 18 janvier 1876, ont été nommés :

M. Baude, percepteur d'Houplines (Nord), 2<sup>e</sup> classe, à la perception de Bouchain (même département), 2<sup>e</sup> classe.

M. Thellier, ancien lieutenant blessé, appelé de la perception de Cartignies, à la perception d'Houplines (Nord), 2<sup>e</sup> classe.

Le président de la Chambre de commerce de Lille a l'honneur d'informer MM. les industriels et négociants de la

Comme Judith atteignait la maison, Hortense en sortait en appelant Bébé. Ce qu'elle vit de la rendit muette de saisissement.

— Seigneur! exclama-t-elle, en devenant plus livide que le petit blessé.

— Ma chère, dit Judith, ne l'émotionne pas de la sorte; ces petites têtes-là sont fort dures, et celle-ci est à peine entamée.

« Quel sentiment plus de 400 personnes a été tenu hier, chez Louvrier, à Gohyssart.

Les nommés Bronchain, Rucloux et Plodquin ont pris successivement la parole. Ils ont conseillé de se rendre par petits groupes aux cantines des boues pour faire de la propagande. Est venu ensuite le colonnier Delwart. Il a fait une sortie contre les patrons qui, dit-il, sont obligés d'accorder aux ouvriers ce qu'ils exigent : une diminution de salaire et une augmentation de salaire.

La reprise du travail ne doit avoir lieu qu'à ces deux conditions.

Jamais, dit notre correspondant, les ouvriers n'ont été aussi applaudis.

Quelques heures auparavant, un meeting avait été tenu à Hénin, à Hénin, chez Mouton, cabaretier. A l'exception de Delwart, les mêmes orateurs s'y sont fait entendre. Environ 200 personnes y assistaient.

Ce matin, à 9 heures, réunion générale à Gohyssart puis promenade. L'itinéraire sera tracé dans la séance.

— On écrit du Centre : On entretient ici le feu de la grève. Beaucoup d'ouvriers se sont mis à la besogne, et les pressions ont cessé.

On croit ici à une reprise considérable pour lundi ou mardi, bien que les patrons n'aient fait aucune concession.

### Faits divers

— Le fou de Saint-Omer, Leprêtre, qui, l'on s'en souvient, s'est cassé dernièrement la jambe en risquant une nouvelle tentative d'évasion à l'hospice Sainte-Anne, commence à circuler avec des béquilles. Il est toutefois toujours aussi fou et continue à voir des ennemis partout. Il sera réadmis à Saint-Omer d'ici à une huitaine de jours.

— Une figurante de l'Alexandra Theatre, à Sheffield (Angleterre), vient de périr dans les circonstances les plus atroces. Le 28 décembre, on représentait une férie quelconque et la pauvre fille, suspendue dans les airs à une hauteur de plus de trente pieds au-dessus de la scène, était maintenue dans cette position périlleuse par une barre de fer, à laquelle on l'avait fortement attachée. Tout à coup, on ne sait comment, sa robe de gaze légère prit feu, et, avant qu'on ait eu le temps de la détacher, la malheureuse fut littéralement rôtie. Peut-on imaginer rien de plus navrant que cette mort, et rien de plus déshonorant que les circonstances de cette pauvre enfant de dix-huit ans, qui se voit la proie des flammes et ne peut faire un mouvement pour se dégager?

Le courage de cette infortunée fut très-grand : on n'entendit pas un cri, pas un gémissement et elle mourut sans avoir proféré la moindre plainte!

— Un cocher de Falaise, Napoléon Meure, âgé de vingt-trois ans, né à Cintheux, condamné à huit ans de travaux forcés à la dernière session de la Cour d'assises du Calvados, vient d'être poussé vers le bagne, Marie-Jeanne Léger, courtisane, condamnée à deux ans de prison.

Le mariage civil du lieu à la mairie de Gennevilliers, le 22 décembre, a été célébré. Les époux, très-convenablement vêtus, ont été amenés en couple; ils étaient accompagnés de deux gendarmes, qui leur ont servi de témoins. Le lendemain matin, le mariage religieux a été célébré dans la chapelle de la prison. On a présence de tous les diables, hommes et femmes. Après la cérémonie, on a permis aux époux de s'embarquer, puis ils ont été ensuite réintégré dans leurs quartiers respectifs.

Lundi matin, avant son départ pour Rennes, la nouvelle mariée s'est entretenu pendant quelques instants avec son époux et lui a promis d'aller le rejoindre à Cayenne à l'expiration de sa captivité.

LA FIANCÉE SANGLANTE. — Il n'est pas rare en Arabie qu'une jeune fille prenne l'épée pour venger un des membres de sa famille, comme vient de le faire une des jeunes filles de la tribu bedouine des Beni-Kawas, dans le district de Beder. Cette jeune fille, qui n'a pas plus de quinze ans, était fiancée à un jeune homme célèbre par sa bravoure et son habileté. Ne se contentant pas des lauriers qu'il avait cueillis à la chasse, le jeune homme voulait en chercher sur le champ de bataille avant d'épouser la femme qui lui était promise. Il attaqua donc plusieurs reprises, avec quelques jeunes hommes de sa tribu, de petits détachements de soldats turcs. Dans un de ces combats, une balle l'atteignit : blessé, il tomba entre les mains de ses ennemis, qui l'achevèrent.

La fiancée sut se procurer par ruse la tête de son bien-aimé; elle jura de tirer vengeance de cette mort sur les soldats du padischah. A l'appel de son père, un émir, qui touchèrent les larmes de sa fille, la tribu tout entière des Beni-Kawas se leva contre le commandant du padischah et s'arma pour le combat. Semblable à la pucelle d'Orléans, la fille de l'émir marche maintenant au combat, armée comme un homme, elle prend une part active. La tribu lui confie sa bannière, avec laquelle la jeune fille se précipite en avant et combat aux côtés de son père et de ses frères pour venger la mort de son fiancé.

Les poètes arabes font naturellement de cette héroïne le sujet de leurs chants, et la fiancée sanglante, comme on la désigne tout court, est maintenant une des plus grandes célébrités du pays. Le gouvernement turc a mis sa tête à prix; mais cette mesure à peu d'effet, les soldats turcs étant hais de la population et en butte à des attaques continuelles.

— On lit dans le Daily News : « Les autorités de Trinity-House se livrent en ce moment à des expériences sur les signaux à faire en mer par les temps de brouillard. On sait que la sonne tout aussi vite à travers les nuages et quelquefois plus vite qu'à travers une

« Quel sentiment plus de 400 personnes a été tenu hier, chez Louvrier, à Gohyssart.

Les nommés Bronchain, Rucloux et Plodquin ont pris successivement la parole. Ils ont conseillé de se rendre par petits groupes aux cantines des boues pour faire de la propagande. Est venu ensuite le colonnier Delwart. Il a fait une sortie contre les patrons qui, dit-il, sont obligés d'accorder aux ouvriers ce qu'ils exigent : une diminution de salaire et une augmentation de salaire.

La reprise du travail ne doit avoir lieu qu'à ces deux conditions.

Jamais, dit notre correspondant, les ouvriers n'ont été aussi applaudis.

Quelques heures auparavant, un meeting avait été tenu à Hénin, à Hénin, chez Mouton, cabaretier. A l'exception de Delwart, les mêmes orateurs s'y sont fait entendre. Environ 200 personnes y assistaient.

Ce matin, à 9 heures, réunion générale à Gohyssart puis promenade. L'itinéraire sera tracé dans la séance.

— On écrit du Centre : On entretient ici le feu de la grève. Beaucoup d'ouvriers se sont mis à la besogne, et les pressions ont cessé.

On croit ici à une reprise considérable pour lundi ou mardi, bien que les patrons n'aient fait aucune concession.

### Faits divers

— Le fou de Saint-Omer, Leprêtre, qui, l'on s'en souvient, s'est cassé dernièrement la jambe en risquant une nouvelle tentative d'évasion à l'hospice Sainte-Anne, commence à circuler avec des béquilles. Il est toutefois toujours aussi fou et continue à voir des ennemis partout. Il sera réadmis à Saint-Omer d'ici à une huitaine de jours.

— Une figurante de l'Alexandra Theatre, à Sheffield (Angleterre), vient de périr dans les circonstances les plus atroces. Le 28 décembre, on représentait une férie quelconque et la pauvre fille, suspendue dans les airs à une hauteur de plus de trente pieds au-dessus de la scène, était maintenue dans cette position périlleuse par une barre de fer, à laquelle on l'avait fortement attachée. Tout à coup, on ne sait comment, sa robe de gaze légère prit feu, et, avant qu'on ait eu le temps de la détacher, la malheureuse fut littéralement rôtie. Peut-on imaginer rien de plus navrant que cette mort, et rien de plus déshonorant que les circonstances de cette pauvre enfant de dix-huit ans, qui se voit la proie des flammes et ne peut faire un mouvement pour se dégager?

Le courage de cette infortunée fut très-grand : on n'entendit pas un cri, pas un gémissement et elle mourut sans avoir proféré la moindre plainte!

— Un cocher de Falaise, Napoléon Meure, âgé de vingt-trois ans, né à Cintheux, condamné à huit ans de travaux forcés à la dernière session de la Cour d'assises du Calvados, vient d'être poussé vers le bagne, Marie-Jeanne Léger, courtisane, condamnée à deux ans de prison.

Le mariage civil du lieu à la mairie de Gennevilliers, le 22 décembre, a été célébré. Les époux, très-convenablement vêtus, ont été amenés en couple; ils étaient accompagnés de deux gendarmes, qui leur ont servi de témoins. Le lendemain matin, le mariage religieux a été célébré dans la chapelle de la prison. On a présence de tous les diables, hommes et femmes. Après la cérémonie, on a permis aux époux de s'embarquer, puis ils ont été ensuite réintégré dans leurs quartiers respectifs.

Lundi matin, avant son départ pour Rennes, la nouvelle mariée s'est entretenu pendant quelques instants avec son époux et lui a promis d'aller le rejoindre à Cayenne à l'expiration de sa captivité.

LA FIANCÉE SANGLANTE. — Il n'est pas rare en Arabie qu'une jeune fille prenne l'épée pour venger un des membres de sa famille, comme vient de le faire une des jeunes filles de la tribu bedouine des Beni-Kawas, dans le district de Beder. Cette jeune fille, qui n'a pas plus de quinze ans, était fiancée à un jeune homme célèbre par sa bravoure et son habileté. Ne se contentant pas des lauriers qu'il avait cueillis à la chasse, le jeune homme voulait en chercher sur le champ de bataille avant d'épouser la femme qui lui était promise. Il attaqua donc plusieurs reprises, avec quelques jeunes hommes de sa tribu, de petits détachements de soldats turcs. Dans un de ces combats, une balle l'atteignit : blessé, il tomba entre les mains de ses ennemis, qui l'achevèrent.

La fiancée sut se procurer par ruse la tête de son bien-aimé; elle jura de tirer vengeance de cette mort sur les soldats du padischah. A l'appel de son père, un émir, qui touchèrent les larmes de sa fille, la tribu tout entière des Beni-Kawas se leva contre le commandant du padischah et s'arma pour le combat. Semblable à la pucelle d'Orléans, la fille de l'émir marche maintenant au combat, armée comme un homme, elle prend une part active. La tribu lui confie sa bannière, avec laquelle la jeune fille se précipite en avant et combat aux côtés de son père et de ses frères pour venger la mort de son fiancé.

Les poètes arabes font naturellement de cette héroïne le sujet de leurs chants, et la fiancée sanglante, comme on la désigne tout court, est maintenant une des plus grandes célébrités du pays. Le gouvernement turc a mis sa tête à prix; mais cette mesure à peu d'effet, les soldats turcs étant hais de la population et en butte à des attaques continuelles.

— On lit dans le Daily News : « Les autorités de Trinity-House se livrent en ce moment à des expériences sur les signaux à faire en mer par les temps de brouillard. On sait que la sonne tout aussi vite à travers les nuages et quelquefois plus vite qu'à travers une